

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	TOYOTA	Cressida 2000 (RX 30) * (à partir du No : RX30-081001)	CH Q790 97

Constructeur	TOYOTA MOTOR CO LTD, Nagoya (J)
Identification	"RX 30 - E..W" sur la plaquette du constructeur "RX 30" devant le No du châssis
Plaquette constr.	dans le compartiment du moteur, sur l'auvent
N° du châssis	dans le compartiment du moteur, sur l'auvent
Ident. du moteur	"18 R" à droite, sur le bloc, devant le distributeur d'allumage
Importateur princ.	TOYOTA AG, 5745 Safenwil
Véhicule homologué	RX 30-086612

Signes fixes dans code du type

Chassis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	mécanique
Transmission	mécanique synchronisée ou automatique
Nombre de vitesses	5 ou 3 Entraînement AR
Frein de service	hydraulique, 2-circuits, AV=disques/AR=exp. interne, assistance par dépression, sur toutes les roues, limiteur sur les roues arrière
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur les roues arrière
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	
Contrôle 2 circ.	par différence de pression, lampe-témoin combinée

Moteur			
Marque	TOYOTA	Type	18 R
Construction	en ligne	Temps	4
Carburant	B	Position	avant
Refroidiss.	eau	Nombre cylindr.	4
Alésage	88,5	Course	80
Cylindrée	1968	CV-impôt	10,02
Puissance en kW	65	à l/min	5000
DIN CV	89		
Bruit à proximité	83 dB/A	à l/min	3750 x)
Silencieux	2= 230x115x90 / 420 x Ø 200 mm		
Mesure des gaz	ECE-15 **)		
Déparasitage	ECE-10, OCE annexe 8, chiffres 3+4 = D		

Carrosserie	limousine
Nombre de portes	4
Ceintures sécurité	Ar4 (E) Indic. vit. km/h
Cale	Retrouviseur intérieur+gauche
Antivol	Attelage
	verrouillage de la direction
Nombre de places	5 av. 2 centre ar. 3
Dimensions	int. ext.
Longueur	4530 Empattements 2645
Largeur	1670
Hauteur	1390 Voie av. 1375 ar. 1350
Porte à faux	lat. av. 785 Voies ar. -
	ar. 1100 Braquage g 11100 d 10600
Distance volant - vers l'avant du véhicule	

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	590	550	1140
Charge utile	100	250	350
Poids total	690	800	1490
Garantie fabr.	1575		
Dimens. pneus	175 SR 14	175 SR 14	(Variantes +)
Pty / bar	- / 1,9	- / 1,9	voir
Charge	950	950	remarques)
pour V max	180	180	
Jantes	5 J x 14 acier		
Garantie poids remorquable avec frein	1200		
Garantie poids remorquable sans frein	400		
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé mécanique=	750/automatique 1140		
Vitesse maximale selon le constructeur	160 / 155 km/h		
Vitesse maximale testée	km/h		
charge garantie sur le toit 100 kg			

Equipement	
Feux de route	HCR (E)
Feux de croisement	HCR (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	R-S1 (E)
Climoteurs	av 1 (E)
Catadioptrés	av _____ ar 2a (E)
Feux de gabarit	av _____ ar I (E)
Feux complément.	
Eclairage plaque	2/ séparés
Essuie-glace	?/ balais
Avertisseurs	NIPPON DENSO 28010 /28011 (e6) ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	TOYOTA Cressida 2000		
Homologation			
N°	CH	0790 97	
Carrosserie	limousine		
Places	total 5	avant 2	
Poids à vide	1140	Carburant B	
Charge utile	-	CV-impôt 10,02	
Poids total	1575	Cylindrée 1968	

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- x) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 50 km/h, M3, IA 3,909 = 73 dB/A
50 km/h, AD, IA 3,909 = 73 dB/A
- *) Modèles : RX 30 L - EM.W = limousine , boîte mécanique , direction à gauche (R= direction à droite)
RX 30 L - EH.W = limousine , automatique , direction à gauche (R= direction à droite)
- **) Mesures des gaz : la marque d'homologation se trouve sous le capot, à droite, sur le logement de la suspension;
boîte mécanique = 2,25 % à 750 t/min; automatique = 1,7 % à 750 t/min.
- +) Variante de pneus : 185/70 SR 14 AV 750 (1,6) AR 830 (1,8), V-max 180 km/h
- Jantes : en métal léger = TOYOTA 5 1/2 JJ x 14-27; voies AV 1395 mm AR 1370 mm.
BACHTEL 5 J x 14 H2; 1375 mm 1350 mm.

A noter dans le permis de circulation:

102 - charge garantie sur le toit 100 kg

Safenwil, 23.1.79
Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules